



Pour information

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
Direction générale des Personnels, des Statuts et de l'Organisation administrative

Le Directeur général

Place Surllet de Chokier 15-17
1000 BRUXELLES

Aux chefs des établissements d'enseignement
de plein exercice organisé par la Communauté
française.

Tél. : 02/221.88.11
Fax. : 02/217.10.11

Votre correspondant : Mme ANCIAUX
Ext. : 851
Réf. : 01/JA/F.DL/GD

Bruxelles, le 13 -02- 1995

18751 A35

OBJET : Attribution des compléments de charge.

J'attire votre attention sur les dispositions de l'article 26 bis § 2 du statut modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juin 1993 (article 15) :

"Il est mis fin, totalement ou partiellement, aux prestations d'un membre du personnel désigné à titre temporaire qui ne bénéficie pas de la qualité de prioritaire, en vue de permettre l'attribution à un membre du personnel de la même zone nommé à titre définitif ou bénéficiant de la qualité de temporaire prioritaire, qui en fait la demande avant le 1er mars de l'année scolaire précédente, d'un nombre d'heures correspondant à une fonction à prestations complètes".

Je vous saurais gré de rappeler d'urgence aux membres de votre personnel concernés les dispositions susmentionnées en les invitant à me renvoyer le formulaire ci-annexé par pli recommandé, avant le 1er mars 1995, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation.
Direction générale des Personnels, des Statuts et de l'Organisation administrative.
Place Surllet de Chokier 15/17
Bur. 207
1000 Bruxelles.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général f.f.,


F. DE LAET.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.

Direction générale des Personnels, des Statuts
et de l'Organisation administrative.

DEMANDE DE COMPLÉMENT DE CHARGE.

Année scolaire 1995-1996.

1. Nom, prénom épouse
2. Adresse : rue N°
Code postal Localité
3. Numéro de téléphone éventuel
4. Diplôme(s) (avec précision des langues pour les diplômés en langues romanes
et en langues germaniques) :
.
Options :
5. Êtes-vous nommé(e) à titre définitif ? OUI / NON (1)
Avez-vous la qualité de temporaire prioritaire ? OUI / NON (1)
6. A quelle fonction ?
Dans cette fonction, veuillez préciser :
La spécialité
Le niveau Le degré
7. A quel établissement êtes-vous affecté(e) en qualité de définitif ou de
temporaire prioritaire ? :
.
8. Dans quel(s) établissement(s) enseignez-vous et combien d'heures de cours
prestez-vous dans chacun d'eux :
.
.
9. Pour la fonction à laquelle vous êtes nommé(e) à titre définitif,
veuillez préciser le nombre d'heures pour lequel vous êtes rémunéré(e)
en cette qualité, à l'exclusion des heures prestées en complément
d'horaire ou en complément de charge :
.

Date,

Signature,

(1) Biffer la mention inutile.